

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2014-2016
Bilan 2016

Mesures envisagées		Responsables	Échéancier	Indices de mesure	Réalisations 2016
1. ACCESSIBILITÉ DES LIEUX PUBLICS					
1.1	Lors de la rénovation des édifices municipaux, s'assurer que les espaces publics respectent les normes de conception sans obstacle au Code de construction du Québec et évaluer la possibilité d'adapter les espaces selon les principes d'accessibilité universelle.	Direction des travaux publics <i>en collaboration :</i> Direction du Génie	En continu	Nombre de bâtiments et équipements municipaux qui ont été rénovés ou adaptés ainsi que tous les espaces publics rendus accessibles à la population handicapée.	<p>Réalisé, en continu</p> <p>Dans le cadre des rénovations de l'Hôtel de Ville (HDV), des aménagements ont été prévus pour rendre l'édifice plus accessible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement de la nouvelle place publique de l'HDV avec accès en pente douce pour personnes handicapées et aménagements pour non-voyants ; • Respect des codes et aménagement de douches au sous-sol de l'HDV, dont une aménagée pour personne handicapée au sous-sol. <p>Une échelle adaptée a été ajoutée à la piscine Roger.</p>
1.2	Acquérir et mettre en place de nouveaux équipements adaptés pour les personnes handicapées dans les parcs municipaux.	Direction du Génie <i>en collaboration :</i> Direction des travaux publics Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	En continu	Proportion de parcs équipés sur l'ensemble des parcs de Brossard.	<p>Réalisé, en continu</p> <p>La Ville a fait l'acquisition ou mis en place de nouveaux équipements adaptés dans les parcs municipaux suivants : Vanier, James-Darby, Lunan, de la Terre et celui situé au centre communautaire Nathalie-Croteau.</p> <p>Voici des améliorations qui ont été apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de fibre de bois dans les aires de jeux pour faciliter les déplacements en fauteuil roulant • Jeu d'eau accessible pour tous

Mesures envisagées		Responsables	Échéancier	Indices de mesure	Réalisations 2016
					<ul style="list-style-type: none"> • Installation de tables adaptées pour fauteuil roulant • Abaissement des bordures des aires de jeux pour faciliter l'accès • Au parc Lunan : module de jeu (18 mois-5ans et 5-12 ans) accessible pour personnes handicapées • Au parc du centre communautaire Nathalie-Croteau : installation d'une table sable-eau accessible pour personnes handicapées • Au parc de la Terre : passerelle de bois accessible en fauteuil roulant
2. SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL					
2.1	Faire la promotion du programme Secours Adapté par le biais de différents outils de promotion de la Ville (Ma Ville, RAPI, etc.)	Direction des communications <i>en collaboration</i> : Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil	En continu	Liste des inscriptions et augmentations des inscrits par rapport aux années antérieures.	Réalisé, en continu L'information est disponible sur le site Internet de la Ville.
2.2	Collaborer au Programme d'adaptation de domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec.	Direction de l'urbanisme	En continu	s.o.	Réalisé, en continu 16 nouveaux dossiers PAD ont été ouverts par la Direction de l'urbanisme.
3. EMPLOI ET FORMATION DU PERSONNEL					
3.1	Sans discrimination, favoriser le recrutement de personnes handicapées à la Ville de Brossard.	Direction des ressources humaines	En continu	Pourcentage d'embauche	En continu Aucune personne handicapée embauchée en 2016.

Mesures envisagées		Responsables	Échéancier	Indices de mesure	Réalisations 2016
3.2	Sensibiliser les employés de la Ville à la réalité des personnes handicapées, dans le cadre de l'offre de services de la Ville.	Direction des ressources humaines <i>en collaboration</i> : Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire Direction des communications	2015-2016	Nombre de formations offertes et de participants aux formations, et répertoire des commentaires des citoyens.	Non réalisé Évaluer la possibilité de reporter cette mesure au prochain plan d'action.
4. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE					
4.1	Informar les citoyens des activités qui se déroulent dans des installations accessibles aux personnes handicapées par l'intégration d'un logo figurant dans les communications déployées.	Direction des communications <i>en collaboration</i> : Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	En continu	Logo handicapé intégré aux médiums de communications.	Réalisé, en continu Dans Mon Loisard, la Ville a retravaillé les formulaires s'adressant aux organismes afin d'intégrer un logo, permettant d'identifier les activités qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. De plus, dans la liste des lieux d'activités, la Ville a identifié à l'aide d'un logo le nouveau système de syntonisation pour malentendants disponible au Centre socioculturel. Ce cahier est disponible en format papier et sur le site Internet de la Ville.

Mesures envisagées		Responsables	Échéancier	Indices de mesure	Réalisations 2016
4.2	Mesurer les besoins et favoriser la diversification de l'offre d'activité destinée aux personnes handicapées.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	2016	<p>Nombre de nouvelles activités récréatives qui peuvent être pratiquées par des personnes handicapées.</p> <p>Mise en place d'une programmation de loisirs se déroulant dans des espaces qui répondent aux critères d'accessibilité établie.</p> <p>Maintien de la gratuité à l'accompagnateur d'une personne handicapée.</p> <p>Installation du système de syntonisation au Centre socioculturel.</p> <p>Soutien de l'organisme reconnu Action intégration en déficience intellectuelle (AIDI), appuyé par la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, afin qu'il puisse offrir un camp de jour spécialisé.</p> <p>Dépôt d'un rapport d'analyse relatif à la possibilité de développer un partenariat avec l'organisme Centre de l'épanouissement de l'enfant Pinocchio, qui offre un service d'accompagnement spécialisé.</p> <p>Dépôt de recommandations pour permettre à des enfants handicapés de s'inscrire aux camps de jour à la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire.</p>	<p>Réalisé, en partie</p> <p>Le système de syntonisation au Centre socioculturel est offert aux personnes malentendantes pour les activités culturelles de la Ville qui se déroulent dans ce lieu.</p> <p>Une collaboration a été mise en place avec l'organisme LNDB pour mettre en place une activité de volley-ball adaptée à Brossard. Toutefois, il n'y a pas eu d'inscription à l'activité.</p> <p>Maintien de la gratuité à l'accompagnateur d'une personne handicapée.</p> <p>Des modifications ont été apportées au programme d'accompagnement des camps de jour destinés aux enfants avec un handicap. La Ville offre désormais la possibilité aux parents de réserver le camp à la semaine, ce qui répond mieux à leurs besoins en matière d'horaire. La Ville a centralisé les services du programme d'accompagnement sur 4 sites d'activités, réparties dans différents secteurs sur le territoire, afin d'offrir un accompagnement plus adapté.</p> <p>En 2016, 32 enfants ont participé au programme d'accompagnement aux enfants handicapés dans les camps de jour municipaux.</p> <p>Soutien de l'organisme reconnu Action intégration en déficience intellectuelle (AIDI), appuyé par la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, afin qu'il puisse offrir un camp de jour spécialisé.</p>

Mesures envisagées		Responsables	Échéancier	Indices de mesure	Réalisations 2016
4.3	Soutenir les organismes offrant des services aux personnes handicapées à Brossard.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	En continu	Maintien des services prévus à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, notamment ceux qui assurent le service aux personnes handicapées de tous âges.	Réalisé, en continu La Ville de Brossard soutient huit (8) organismes communautaires qui offrent des services à des personnes vivant avec un handicap.
4.4	Souligner les journées et semaines nationales et internationales qui touchent les personnes handicapées.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire <i>en collaboration :</i> Direction des communications	En continu	Proclamation et campagne de communication de la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre de chaque année. Proclamation et campagne de communication de la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin de chaque année.	Réalisé La Ville a fait la proclamation de la Journée internationale des personnes handicapées ainsi que la Semaine québécoise des personnes handicapées.
4.5	Maintenir le comité pour l'accessibilité aux personnes handicapées relié à l'entente avec l'Office des personnes handicapées du Québec.	Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	En continu	Maintien des réunions de suivis du comité pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Suivi des actions envisagées au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014-2016. Rédaction des bilans annuels des actions réalisées.	Réalisé, en continu Le comité s'est réuni à une reprise en 2016.
5. COMMUNICATIONS					
5.1	Intégration d'un lien sur le site Internet de la Ville menant vers le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.	Direction des communications <i>en collaboration :</i> Directions concernées	En continu	s.o.	Non réalisé Évaluer la possibilité de reporter cette mesure au prochain plan d'action.

Mesures envisagées		Responsables	Échéancier	Indices de mesure	Réalisations 2016
5.2	Rendre les informations municipales accessibles aux personnes avec des limitations visuelles.	Direction des communications <i>en collaboration</i> : Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire	En continu	Mise en place de l'option d'agrandissement des caractères sur le site Internet de la Ville Analyse de la possibilité d'adapter le site Internet de la Ville pour faciliter la lecture des personnes avec un handicap. Possibilité d'adapter des outils de communication interne afin de rendre l'information accessible aux personnes ayant des limitations visuelles (sur demande et après évaluation).	Réalisé, en continu L'option d'agrandissement des caractères est disponible sur le site Internet de la Ville.
6. TRANSPORT, STATIONNEMENT ET CIRCULATION					
6.1	Recenser et effectuer des travaux aux artères principales où l'on dénote des obstacles pour la circulation des fauteuils roulants.	Direction du génie <i>en collaboration</i> : Direction des travaux publics	2015-2016	Intégration de mesures pour faciliter la circulation des fauteuils roulants.	Réalisé, en partie La Ville a procédé à la construction de nouveaux trottoirs sur le territoire pour favoriser le transport actif. <ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un trottoir à la rue Saguenay — entre San Francisco et Sartre • Construction d'un trottoir à la rue Marie-Victorin — entre verdure et limite de la Ville • Construction de pistes cyclables unidirectionnelles rue Châteauneuf (près de l'école) • Construction d'une traverse surélevée à la rue Châteauneuf (près des Cerisiers) D'autre part, pour favoriser les déplacements des personnes avec un handicap visuel, la Ville a installé des plaques podotactiles à des traverses piétonnières. <ul style="list-style-type: none"> • Intersection Petit/Panama • Intersection Poulin/Panama • Intersection Picasso/Panama • Intersection André/Agathe

Mesures envisagées		Responsables	Échéancier	Indices de mesure	Réalisations 2016
6.2	Installation de feux sonores aux endroits stratégiques sur les artères principales.	Direction du génie	En continu	Répondre à la demande d'installation de feux sonores.	<p>Réalisé, en continu</p> <p>Mise en place d'un projet pilote pour les handicapés visuels pour la traverse de Rome/Marie-Victorin (projet Key2Access). Ce système automatisé permettra aux handicapés visuels d'activer les feux de circulation par une application sur leur téléphone intelligent. Projet pilote qui se terminera à la fin de 2017 avec l'objectif d'obtenir les recommandations des utilisateurs.</p> <p>Installation d'un feu sonore à cette même intersection soit Rome/Marie-Victorin.</p>
6.3	Offrir des espaces de stationnement adéquats pour personnes handicapées dans les espaces municipaux (selon le Code de construction du Québec).	Direction du génie <i>en collaboration</i> : Direction des travaux publics	En continu	Aménagement des espaces de stationnement suffisants et adaptés pour personnes handicapées à tous les bâtiments municipaux.	<p>Réalisé, en continu</p> <p>Marquage au sol et aménagement de 2 cases de stationnement au centre communautaire Nathalie-Croteau près de l'entrée principale.</p>